

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2020**

Régulièrement convoqués le 17 décembre 2020, le conseil municipal s'est réuni le 21 décembre 2020 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Alain BAMET, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Michèle DORIN, Vincent JACQUET, Julie JUGNET, Sébastien PRADES, Lydie RONDY, Jean-François SANVERT.

Absent et excusé: Antoine BELICARD

Mr Bamet et Mme Dorin ont été nommés secrétaires de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 30 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Vente de bois de la forêt communale :

La tempête Elsa a mis au sol une partie des deux parcelles (1 et 2) de la forêt communale. Les bois ont été exploités et vidangés. Afin de reconstituer un peuplement forestier il va falloir faire des travaux de plantation et entretien. Un marquage de certains bois qui se retrouvent déstabilisés, isolés et difficilement exploitables après les travaux de plantation a été fait. Il en ressort donc de ce martelage un volume à exploiter d'environ 360 m³ de douglas à 65 € le m³ et environ 45 m³ de feuillus à 7 € le m³ (bois de chauffage déjà tombés au sol par le vent). L'accord du conseil est requis pour que cette nouvelle coupe puisse être effectuée. Cependant la question se pose de savoir s'il ne vaudrait pas mieux effectuer une coupe à blanc pour replanter plus tranquillement ensuite. Le technicien forestier n'a pas pu être joint. Après avoir débattu, le conseil décide de revoir avec lui quelle pourrait être la meilleure solution et ajourne donc sa décision.

Assurances statutaires des agents pour 2021 :

Le contrat groupe du CDG arrive à échéance au 31 décembre 2021. Ce contrat est remis en concurrence. Il garantit les risques financiers liés à l'absentéisme pour raisons de santé du personnel (incapacités temporaires, accidents imputables ou non au service) ainsi que l'invalidité et le décès. A défaut d'un tel contrat, la collectivité assume sur ses fonds propres ces risques. Après en avoir débattu, le conseil décide de continuer à confier au centre de gestion la responsabilité de lancer les consultations auprès des assureurs et de choisir un contrat de groupe auquel elle adhérera.

Demande de subvention au département pour rénovation énergétique des bâtiments communaux :

La rénovation énergétique des bâtiments des écoles et de la mairie est envisagée et l'accord du conseil est requis pour pouvoir déposer une demande de subvention auprès du département de Saône et Loire. Le conseil donne son accord pour le dépôt du dossier.

Lotissement :

Le bornage des parcelles agricoles attenantes aux parcelles N° 3 et 4 a été effectué. Le compromis de vente de la parcelle N°3 sera signé le 29 décembre. (parcelle de 716m² à 26 € le m² : 18.616 € plus 891 m² à 5.60 € le m² : 4989.60 € soit un totale de : 23605.60 €

Questions diverses :

Fermeture de la mairie pendant les congés de Noël : La mairie sera fermée au public du 24/12 au 4/01. La secrétaire Anne-Marie Lacourtablaise viendra cependant travailler plusieurs jours sur les vacances.

Pour information Christophe, l'employé communal sera en congé du 28 au 31/12/2020.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôture la séance à 22h.